

## COMMUNIQUÉ

## La pratique sage-femme : légale depuis dix ans! Une victoire menée par les sages-femmes, les femmes et les familles

**Montréal, le jeudi 24 septembre 2009** – Aujourd'hui, les membres de la Coalition pour la pratique sage-femme se réunissent pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire de la légalisation de la profession sage-femme au Québec. Cet anniversaire est à la fois un événement historique et une victoire collective. En effet, il y a une trentaine d'années, des femmes et des familles de partout dans la province se mobilisaient pour humaniser l'accouchement de plus en plus médicalisé. Ce mouvement a, entre autres, donné le jour à plusieurs groupes communautaires s'unissant pour créer un mouvement d'humanisation de la naissance, et aux associations regroupant les premières sages-femmes à offrir leurs services aux femmes qui en faisaient la demande. Ensemble, femmes et familles avec leurs sages-femmes ont réclamé la légalisation de la pratique sage-femme, la gratuité de ces services et la possibilité de donner naissance dans le lieu de leur choix, incluant leur domicile. En 1999, leur lutte porte fruit et la pratique sage-femme est enfin légalisée et un programme de formation universitaire ouvre ses portes.

Rappelons que l'approche sage-femme répond à un besoin réel, celui des familles de se réapproprier la naissance. Il est donc important que les services sages-femmes soient accessibles à toutes les femmes qui en font la demande. De plus, la légalisation de la pratique sage-femme s'est faite main dans la main avec les sages-femmes, les femmes et les familles. Il est donc fondamental de les impliquer dans le développement de cette pratique et de reconnaître leur rôle dans la vie communautaire des maisons de naissances. Car après tout, la grossesse concerne les droits des femmes sur leur corps et la naissance, c'est une histoire de famille!

### Qu'est-ce qu'une sage-femme ?

La sage-femme est une professionnelle de la santé qui assure un suivi global de la femme enceinte, assiste la femme lors de l'accouchement et prodigue les soins postpartum à la mère ainsi qu'au nourrisson; ses services sont couverts par l'assurance-maladie. L'accompagnement de la femme et de sa famille est au cœur de sa philosophie. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la sage-femme est la dispensatrice de soins de santé la plus appropriée et qui représente le meilleur rapport coût-efficacité pour les soins pendant une grossesse et un accouchement normaux, y compris pour l'évaluation des risques et la reconnaissance des complications. Pour devenir sage-femme, il faut suivre un baccalauréat de quatre ans à l'Université du Québec à Trois-Rivières et obtenir un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec. Le baccalauréat fête également ses dix ans cette année.

### Pourquoi vouloir être assistée par une sage-femme?

La pratique des sages-femmes est basée sur le respect de la grossesse, de l'accouchement et du postnatal comme processus physiologiques normaux, porteurs d'une signification profonde dans la vie des femmes. Les sages-femmes reconnaissent que cette période, dite périnatale, appartient aux femmes et à leur famille. Leur responsabilité est d'apporter aux femmes le respect et le soutien dont elles ont besoin pour envisager la naissance de leur enfant dans l'autonomie, la sécurité et l'intimité. L'approche sage-femme se veut globale et mise autant sur l'expérience de la femme qui porte et donne naissance à son enfant que sur les connaissances scientifiques et médicales.

### La pratique sage-femme légalisée, mais pas toujours accessible

Actuellement, seulement 2,7% des accouchements sont assistés par une sage-femme alors que les listes d'attentes des maisons de naissance débordent littéralement. De plus, les onze maisons de naissance sont présentes dans seulement huit régions du Québec. Ainsi, l'accessibilité aux services des sages-femmes n'est encore qu'une illusion pour bon nombre de femmes. Lors de la publication de la politique de périnatalité en juin 2008, le gouvernement s'est engagé à rendre accessible les services de sages-femmes à 10% des femmes enceintes de la province. De plus, il annonçait l'ouverture de dix nouvelles maisons de naissance dans les années à venir. Souhaitons que cette annonce se concrétise afin de répondre à une demande sans cesse grandissante de nombreuses familles québécoises.

**À propos de** - La Coalition pour la pratique sage-femme comprend les groupes suivants : Afeas (Association féminine d'éducation et d'action sociale); Association des CLSC et des CHSLD du Québec; Association pour la santé publique du Québec (ASPQ); Cercle des Fermières; Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCF); Fédération des femmes du Québec (FFQ); Fédération du Québec pour le planning des naissances (FQPN); Groupe M.A.M.A.N., Mouvement pour l'autonomie dans la maternité et pour l'accouchement naturel; L'R des centres de femmes du Québec; Organisme maison de naissance des Laurentides; Regroupement Les sages-femmes du Québec (RSFQ); Regroupement Naissance-Renaissance (RNR); Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF).